

Revue de presse - Localtis

- AIR

- Transition énergétique et comportements

Qualité de l'air : l'urgence est déclarée

Environnement Publié le jeudi 7 février 2013

© P. Allard / Rea

Le plan d'urgence présenté le 6 février par le gouvernement en vue d'améliorer la qualité de l'air confirme l'abandon du projet de zones d'actions prioritaires pour l'air (Zapa) et prévoit plus d'outils permettant aux collectivités d'agir contre la pollution. Le gouvernement entend aussi achever d'ici la fin de l'année la mise en place des plans de protection de l'atmosphère (PPA), espérant ainsi lever le contentieux avec la Commission européenne qui a encore tout récemment menacé la France d'une nouvelle mise en demeure.

Le 6 février, à l'issue d'une réunion du Comité interministériel sur la qualité de l'air (Ciqa), qui a réuni des villes et partenaires (1) pour trouver des solutions réalistes et viables économiquement, la ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, a présenté un plan d'urgence qui contient 38 mesures. Et confirmé au passage l'enterrement du projet de zones d'actions prioritaires pour l'air (Zapa) préparé par le précédent gouvernement, que les collectivités ont jugé trop complexe à mettre en place. "A ce dispositif, nous préférons celui de zones de restriction établies en fonction des plans de protection de l'atmosphère (PPA)", a-t-elle assuré. Le nouveau plan comporte donc un ensemble de dispositions générales sur les transports propres, la régulation des flux de véhicules, la logistique et les installations industrielles, les cheminées des particuliers et la fiscalité des véhicules, etc. Condamnée à agir, la France se doit ainsi de "réorienter la politique de l'air dans les agglomérations les plus concernées vers plus d'efficacité, de durabilité, de justice sociale, ce qui nécessite de repenser les moyens de transport existants, les politiques de mobilité et les moyens de chauffage domestique".

Plus d'outils pour les collectivités

De cette "approche plus globale et structurelle", on retiendra l'idée de développer le covoiturage et une logistique "plus propre" du dernier kilomètre en ville. Il est ainsi question de "donner aux autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD) une compétence sur le transport de marchandises dans les centres urbains" et d'"introduire, dans les documents de planification spatiale et dans les prescriptions des zones d'aménagement concerté (ZAC), des quotas (modulables) d'espaces à réserver à cette logistique de proximité". Des collectivités le font déjà : le but est d'étendre cette pratique. Le développement des véhicules électriques est aussi cité, tout comme l'idée que soit généralisée au niveau national la gratuité de leur stationnement. A l'horizon, par contre, pas de nouvelle prime à la casse : le gouvernement veut s'attaquer par d'autres moyens au parc des 6 millions de véhicules anciens "qui contribuent à environ 30% des émissions de particules des véhicules particuliers et 20% des émissions d'oxydes d'azote". Il propose par exemple, d'une manière très concrète, de "renforcer l'entretien des véhicules car un véhicule bien entretenu pollue moins". En termes de transports en commun, le plan ne fait pas dans la nouveauté mais suggère de conforter des solutions ayant fait leurs preuves : restriction de la circulation lors d'un pic de pollution avec, côté collectivité, une offre de transports en commun à adapter en conséquence, accélération des plans de déplacement d'entreprises (PDE) ou d'administrations (PDA), mise en place de pédibus et vélobus pour les trajets domicile-école, etc. Autre mesure : "donner aux autorités organisatrices une compétence service public du vélo", pour pérenniser les offres de vélo en libre-service ou de location et "promouvoir la création d'abris à vélos dans les bâtiments existants". Une étude va aussi être lancée pour voir s'il est possible de créer une indemnité pour les déplacements domicile-travail effectués en vélo.

Régulations et restrictions

Pour réguler les flux dans les zones touchées par la pollution, le principal levier d'action reste la vitesse-limite de circulation. Sur le périphérique parisien, le plan préconise un abaissement de 80 à 70 km/h. La Ville de Paris y est favorable et aimerait que cela soit appliqué "avant l'été". Pour sa part, l'Automobile Club Association considère que cet abaissement de vitesse "n'aura strictement aucun effet sur les émissions polluantes". Dans le plan, le projet de restreindre la circulation, en cas d'épisode de pollution, "aux seuls véhicules et usages les plus vertueux" n'est pas totalement évacué. Un décret et des arrêtés sont même attendus pour encadrer ces restrictions. Mais pour cela, encore faut-il pouvoir distinguer les véhicules vertueux des autres. Un chantier s'ouvre donc, et le gouvernement compte accompagner son émergence avec les collectivités locales et leurs associations, en vue de coupler adaptation des politiques de déplacement urbain et "identification positive et interopérable des véhicules vertueux en termes d'émissions". Une mission d'étude est confiée en ce sens à des inspecteurs généraux. Elle rendra ses propositions à l'été 2013. Le plan donne aussi la part belle aux collectivités en termes de sensibilisation : "Elles sont invitées à jouer un rôle important pour expliquer leurs politiques de mobilité durable par rapport à leurs objectifs de qualité de l'air." Et les entreprises aussi, qui "doivent devenir des relais d'information concernant les différents stades de pics de pollution vis-à-vis de leurs salariés".

Boucler les PPA

Le gouvernement entend finaliser d'ici la fin de l'année la mise en place des plans de protection de l'atmosphère (PPA) concernés par le contentieux avec la Commission européenne. La vingtaine d'autres PPA (hors contentieux) en cours d'élaboration ou de révision sont élaborés par les préfets en concertation avec les collectivités, les partenaires privés et d'autres acteurs locaux. Ils sont soumis à enquête publique. Trois nouvelles villes réfléchissent à se doter d'un tel plan : Limoges, Niort et Mulhouse. Enfin, la ministre a annoncé la réactivation du Conseil national de l'air, jusque-là quelque peu mis en sommeil. Il se réunira en mars.

Morgan Boëdec / Victoires-Editions

(1) Le Ciqa rassemble 11 collectivités (Paris, Plaine Commune, communauté urbaine de Bordeaux, Clermont Communauté, Grand Lyon, Grenoble Alpes Métropole, Nice-Côte-d'Azur, Pays d'Aix, Marseille-Provence-Métropole, Lille Métropole, communauté urbaine de Strasbourg), les autorités organisatrices des transports, les services déconcentrés de l'Etat dans les régions concernées ; plusieurs ministères et ministères délégués (Budget, Ecologie, Egalité des territoires et Logement, Justice, Redressement productif, Transports) ainsi que le Groupement des autorités responsables de transport (Gart), le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), l'Ademe et l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa).

Localtis – 7 février 2013

Efficacité énergétique dans le logement : comment agir sur les comportements pour limiter l'"effet rebond" ?

Environnement - Publié le mardi 5 février 2013

Faire des travaux d'isolation dans son logement permet de réaliser des économies de chauffage. Mais si, pour des raisons de confort, on en profite pour augmenter la température, les économies d'énergie attendues seront vite réduites à néant. C'est ce que l'on qualifie d'"effet rebond". Dans une note d'analyse réalisée en

collaboration avec le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) et publiée ce 5 février, le Centre d'analyse stratégique (CAS) s'est intéressé à la manière de limiter cet "effet rebond" des politiques d'efficacité énergétique dans le logement à travers les incitations comportementales. "Jusqu'à présent, les politiques publiques ont cherché à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils en mobilisant trois types d'instruments – des normes et des réglementations, un signal prix envoyé au consommateur et des campagnes de sensibilisation, a souligné Vincent Chriqui, directeur général du CAS, lors de la présentation de la note d'analyse. Mais dans de nombreux cas, la diminution des consommations d'énergie n'est pas aussi importante qu'escomptée et l'effet rebond peut annuler jusqu'à 50% des économies escomptées." Il apparaît donc indispensable de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour encourager les ménages à économiser l'énergie. "C'est d'autant plus vrai que l'énergie consommée au sein du foyer est responsable du cinquième des émissions de CO2 françaises et constitue un enjeu majeur des politiques de lutte contre le changement climatique", a ajouté Vincent Chriqui, en rappelant que la feuille de route du gouvernement pour la transition écologique prévoit de mettre aux meilleures normes énergétiques 1 million de logements neufs et anciens chaque année, à terme.

Faire des économies d'énergie comme on trie les déchets

Le CAS décrit donc dans sa note les incitations comportementales innovantes ou "coups de pouce" (de l'anglais, nudges), inspirées de la psychologie sociale, qui sont déjà expérimentées dans des régions comme la Bretagne ou Paca qui font face à des problèmes d'approvisionnement et à des difficultés de gestion de la pointe de consommation d'électricité. L'enjeu est de faire des pratiques d'économie d'énergie une norme sociale, une stratégie qui a déjà fait ses preuves dans le domaine du tri des déchets, pointe la note d'analyse. Parmi les cinq expérimentations menées par des collectivités locales qu'elle présente, deux consistent à mettre à la disposition des utilisateurs des informations détaillées sur leur consommation d'énergie. Dans le cas de l'expérimentation Affichéco, en région Centre, un afficheur déporté permet de visualiser en temps réel à la fois la consommation électrique totale du foyer et la consommation par poste (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, prises de courant, etc.) en kWh et en euros. Dans le cas du projet Ticelec, à Biot (Paca), trois groupes de ménages sont mobilisés : 25 ménages ont été équipés d'un capteur sur le compteur électrique dont le relevé, disponible sur Internet, leur permet de suivre l'évolution de leur consommation à l'échelle du foyer, 25 ménages disposent également de deux capteurs nomades pour mesurer la consommation électrique d'un appareil en particulier et 25 autres font office de groupe de contrôle.

D'autres expérimentations visent à encourager la transformation des comportements par différents ressorts de motivation. Le projet "Ma ville est au courant" dans le Var teste la motivation "par les pairs" : il propose aux habitants de réduire leurs consommations d'eau et d'énergie en équipes de quartier, avec l'aide de coaches. Toujours en Paca, deux autres expérimentations tablent sur des ressorts de motivation relativement déconnectés des arguments écologiques : le projet Grid teams, à Cannes, s'apparente à un programme de fidélisation "à points" qui récompense les participants les plus économes et le projet Sensomi repose sur un jeu multi-joueurs en ligne. Si la plupart de ces expérimentations n'ont pas encore livré leurs conclusions, le CAS estime que de premiers enseignements peuvent déjà en être tirés. "Trois conditions de succès apparaissent clairement, a expliqué Vincent Chriqui. Pour être efficaces, les incitations comportementales doivent être menées auprès d'un large public et pendant plus d'un an, afin de suivre l'apparition d'un éventuel effet rebond. Par ailleurs, elles doivent être transparentes vis-à-vis des consommateurs impliqués et adaptées aux modes de consommation des publics qu'elles ciblent. Enfin, elles sont plus pertinentes et entraînent plus de participants si elles sont mises en œuvre en partenariat avec les collectivités locales."

Quatre initiatives à expérimenter à grande échelle

Pour accompagner les campagnes de construction et de rénovation de logements, le CAS propose donc que l'État et les collectivités continuent à soutenir les incitations à économiser l'énergie. Quatre types d'initiatives méritent selon lui d'être expérimentés à grande échelle. Tout d'abord, la mise en place, en partenariat avec les collectivités locales, de concours récompensant les immeubles, les quartiers, les communes, les familles...

réalisant les "meilleures" économies d'énergie. Autre voie à explorer : "la diffusion aux habitants de logements anciens qui ont récemment réalisé des travaux de rénovation thermique, lors de l'envoi de la facture d'électricité, de fuel ou de gaz, d'informations sur les économies d'énergie théoriquement attendues après travaux, et sur celles, moins importantes, qui seront effectivement réalisées si leurs habitudes de consommation n'évoluent pas". Le CAS juge aussi intéressant de diffuser aux habitants de logements neufs, lors de l'envoi de la facture d'électricité, de fuel ou de gaz, des informations sur la consommation moyenne d'un ménage "économe" de taille identique, en comparaison de leur propre consommation. Dernière modalité jugée prometteuse : la diffusion aux particuliers des coûts et des bénéfices que représentent l'évolution de pratiques et/ou l'acquisition d'appareils économes en électricité, par l'intermédiaire de leur facture d'électricité et de messages électroniques (SMS, mails).

Localtis – Mardi 5 février